

**REGLEMENT INTERIEUR DU**  
**COMITE DES SAGES**  
**MAIRIE DES AVENIERES VEYRINS THUELLIN**

**ART.1 : OBJET.**

Instance consultative et participative, la mission du Comité des Sages est d'être force de proposition ou de conseil sur tous les aspects de la vie de la commune.

Le Comité des Sages de la ville œuvre pour le "Bien vivre ensemble dans la cité".

Il peut être saisi par le Maire ou se saisir directement de questions concernant les projets dont il souhaiterait informer le Conseil municipal.

La création, et la pérennité du Comité des Sages relèvent de la volonté municipale.

**ART. 2 : LIEU DE REUNION ET LOGISTIQUE.**

Le siège du Comité des Sages est : En mairie des Avenières Veyrins-Thuellin. La Ville garantit les conditions matérielles du fonctionnement et la logistique, y compris d'éventuels "frais de déplacement" (après accord de la Municipalité).

**ART. 3 : COMPOSITION, DESIGNATION ET DUREE DU MANDAT.**

Le Comité des Sages sera composé de 15 membres au maximum.

Le mandat des membres correspond à la durée du mandat municipal.

Les sièges vacants, suite à des démissions, radiations, ou décès sont actés par le Comité. Leur remplacement s'effectuera dans les mêmes conditions que leur désignation.

**ART. 4 : PRINCIPES**

1) Neutralité : Le Comité des sages s'interdit toute discussion à caractère politique, philosophique ou religieux.

2) Parité : La parité homme / femme sera privilégiée.

3) Confidentialité : Les membres de Comité des Sages s'astreignent à un "devoir de réserve". Ils s'engagent à garder "confidentiels" toute informations ou documents dont ils auraient à connaître.

**ART. 5 SEANCE PLENIERE.**

Le Comité des Sages se réunit en formation plénière au moins une fois par trimestre. Les convocations accompagnées de l'ordre du jour seront adressées aux membres par voie postale ou électronique au moins dix jours avant la date de la séance.

Chaque début d'année, le Comité des sages élit un ou une président(e) et un ou une vice-président(e), en respectant la parité homme-femme.

La séance plénière sera présidée par le (la) Président(e) du Comité, ou en son absence par un(e) Vice-Président(e).

Lors de chaque séance plénière il sera débattu des points de l'ordre du jour établi lors de la séance précédente ainsi que des questions diverses.

A l'issue de chaque séance, un compte rendu, établi par le (la) "secrétaire de séance" désigné(e) en début de session, sera établi et transmis par le (la) "secrétaire de séance" au (à la) Président(e) et au

(à la) Vice-Président(e) pour visa. Il sera ensuite envoyé à l'élue en charge du Comité des sages (Maria FAVIER) chargée à son tour de le transmettre à l'ensemble des membres du Comité des Sages par le biais des services de la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, ainsi qu'au Maire de la commune pour information.

#### **ART. 6 : COMMISSIONS.**

Le Comité des Sages se réserve le droit de créer des "commissions de travail" sur les thèmes relevant de sa compétence.

#### **ART. 7 : APPORT D'EXPERT.**

Le Comité des sages et ses commissions peuvent inviter toute personne susceptible d'apporter un "avis d'expert" sur les sujets de sa compétence.

#### **ART. 8 : VOTE.**

Le principe, à tous les niveaux, est le vote "à main levée" à la majorité des membres présents. S'agissant de "vote nominatif", le scrutin "à bulletin secret" et, à la "majorité simple" sera la règle. Pour toute question soumise au vote, le quorum est de 50 % des membres. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion sera repoussée de 8 jours et se tiendra alors sans obligation de quorum.

#### **ART. 9 : RAPPORT ANNUEL.**

Le Comité des Sages établira un rapport annuel d'activité, qui, après présentation en séance plénière, sera transmis pour validation au Conseil municipal.

#### **ART. 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié à la demande d'au moins 10 membres du Comité des Sages lors d'une réunion en "séance plénière".

Règlement intérieur approuvé en "réunion plénière".

Le Président.

La Vice-Présidente.

Denis Blanchon

Ulla Harisson

Les Membre du Comité des Sages